

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2023

Convocation du 23 septembre 2023

Le vingt-neuf septembre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures les membres du conseil municipal de la commune de Braches, se sont réunis à la Mairie de Braches, sous la présidence de M. DELANAUD Stéphane, Maire.

Etaient présents : M DELANAUD Stéphane, M. DESFORGES Christophe, Mme DOUCHET Delphine, M. BONNEMENT Joël, M DUCROCQ Jean-Claude, M. TETAZ Martial, M. LALUC Aurélien
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme TETU Catherine, M. PETIT Mario, M. WASSE William

Absent :

Pouvoirs : Mme. FEBWIN Marcelle pouvoir à M DUCROCQ Jean-Claude

Mme. DOUCHET Delphine a été désignée comme secrétaire de séance

- Approbation du procès-verbal du 07/04/2023
- Délibération budgétaire avance de crédit SISCO
- Délibération projet photovoltaïque
- Délibération projet aménagement city stade, terrain de pétanque, aire de jeux enfants, adultes
- Délibération achat stores salle des fêtes (subventions départementales aides cantonales
- Délibération achat de tables salle des fêtes
- DBM
- Saisine Mutuelle et prévoyance
- Déclassement chemin rural rue de l'Eglise
- Questions diverses

Le secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal du 07 avril 2023 qui n'appelle aucune remarque. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Délibération budgétaire avance crédit SISCO - Délib 10/2023

Mr Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande du Président du SISCO de réaliser un appel de cotisation entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2024 aux communes adhérentes dans la limite de 25% de la cotisation de 2023 afin d'avoir un fond de roulement nécessaire en début d'année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à régler par anticipation début 2024, une avance de 25% sur cotisation.

Demande de subvention Conseil Départemental au titre du soutien des équipements Délib 11/2023

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de création d'un city stade
Pour un montant estimé à 99.965,25 € HT soit 119.958,80 € TTC
Correspondant au devis présenté par l'entreprise Renov'Sport

Après en avoir délibéré l'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide du Conseil Départemental au titre du soutien des équipements et arrête le plan de financement suivant :

Subvention du conseil Départementale 40%	39.986,10 € HT
Subvention Etat DETR 35%	34.987,84 € HT
Part revenant au Maitre d'ouvrage	24.991,31 € HT
Fonds propre	44.984,36 € TTC (dont 19.993,05 € de TVA)

Délibération Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) exercice 2024 – Délib 12/2023

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de création d'un city stade
Pour un montant estimé à 99.965,25 € HT soit 119.958,80 € TTC
Correspondant au devis présenté par l'entreprise Renov'Sport

Après en avoir délibéré l'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

Subvention Etat DETR 35%	34.987,84 € HT
Subvention du conseil Départementale 40%	39.986,10 € HT
Part revenant au Maitre d'ouvrage	24.991,31 € HT
Fonds propres	44.984,36 € TTC (dont 19.993,05 € de TVA)

Délibération projet photovoltaïque – Délib 13/2023

M.le Maire rappelle à l'assemblée qu'en début d'année, une évaluation de faisabilité d'un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes a été demandée à la FDE 80. M. Le maire fait part de la proposition de la FDE 80, en indiquant que la conclusion de cette pré étude est que le projet est pertinent et mérite une réflexion plus approfondie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, l'unanimité
Autorise M ; le Maire à réaliser les études préalables portant sur la mise en œuvre du projet photovoltaïque

Dotation cantonale 2023 : stores salle des fêtes – Délib 14/2023

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'installer des stores dans la salle des fêtes pour occulter les fenêtres et les portes vitrées afin d'assombrir le lieu lors de manifestations communales ainsi que lors du prêt de la salle des fêtes à l'association sportive USL Pierrepont tennis de table

M. Le Maire présente le devis de Pro Solair d'un montant de 2083,02€ TTC et le plan de financement suivant :

Dépenses	Recettes
Achat de 10 stores M1 : 2083,02 €	Subvention département : 1000,00 €
Charges de personnel : 210,00 €	Commune : 1393,02 €
Elaboration dossier : 100,00 €	
Total dépenses : 2393,02 €	Total recettes : 2393,02 €

Dans ce cadre une demande de subvention via la dotation cantonale peut être réalisée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le projet
- Valide le plan de financement proposé
- Autorise le maire à déposer une demande de subvention via la dotation cantonale 2023 et à signer tous les documents nécessaires.

Achat table salle des fêtes – Délib 15/2023

M. le Maire propose de remplacer les tables de la salle des fêtes dont certaines sont très abimées. Il est très compliqué d'en remplacer quelques-unes car nous ne trouvons plus les mêmes modèles. Il propose plusieurs modèles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à commander 17 tables et un chariot

Décision modificative budgétaire 1 Délib 16/2023

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative budgétaire afin de régulariser des postes budgétaires. Il propose donc de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

- Dépenses d'investissement article 165	= + 860 €
- Recettes d'investissement article 21	= + 860 €
- Dépenses de fonctionnement article 23	= + 860 €
- Recettes de fonctionnement article 7588	= + 860 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, accepte les propositions du Maire

Saisine Mutuelle et prévoyance

Date d'entrée en vigueur du dispositif : 1 janvier 2024

Modalités de mise en œuvre de la protection sociale complémentaire envisagée : Santé et prévoyance

Modalités d'adhésion à la mutuelle ou à une institution de prévoyance : souscription par la collectivité d'une convention de participation après avis d'appel public à la concurrence pour les risques santé et prévoyance

Le montant de la participation par agent pour la santé : 50 % de la part de l'agent au prorata du temps de travail

Pour la prévoyance : 10 € par agent

Modalité de versement direct aux agents

Modalité de contrôle d'adhésion effective de l'agent : souscription au contrat

La période du versement mensuel.

Déclassement chemin rural (rue de l'église)

Pour donner suite à une demande faite en 2019 par M. Bonnement Joël ayant pour objet l'agrandissement de sa maison sur une partie du chemin rural situé dans l'impasse de l'Eglise.

M. le maire propose avant le déclassement du chemin rural la procédure suivante :

Accord écrit des propriétaires mitoyens avec le chemin (M. Desprez et M. Wasse)

Dépôt d'une demande de CU par M. Bonnement pour son projet avec un courrier d'accompagnement de la mairie avec le projet de déclassement
Si CU accepté alors déclassement du chemin sinon aucun déclassement
Si CE accepté contact avec les domaines pour estimation de la valeur du terrain
Prise en charge des frais de géomètre et notaire à la charge de M. Bonnement.
Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité opte favorablement pour la procédure présentée.

Informations diverses

Les tontes ne seront plus réalisées par la CCALN en 2024, une solution de remplacement doit être faite, auto entrepreneur, Ets espace verts. Des devis vont être demandés.

Date du repas : le 21 octobre 2023

Date de l'arbre de Noël le 9 décembre 2023

Décoration de Noël du village le samedi 02 Décembre 2023

QUESTIONS DIVERSES : Néant

La séance est levée à 21h30

Le Maire
Stéphane DELANAUD

Le secrétaire de séance
DOUCHET Delphine